

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Tombé

N° CL13

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Guiniot, Mme Lorho, Mme Blanc, M. Chaumeil, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti, M. Guitton,  
Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, M. Taverne,  
M. Tomatis, M. Tribuiani et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 6**

À l'alinéa 8, après le mot :

« formation »,

insérer les mots :

« portant notamment sur la déontologie et la victimologie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que certains modules sont indispensables à la formation des psychologues de police judiciaire.